

les politiques nationales en matière d'emploi et d'agriculture à l'évolution des structures du commerce et des modalités du développement. En octobre les problèmes relatifs à la coopération internationale scientifique a fait l'objet d'une réunion ministérielle spéciale de l'OCDE, à laquelle le ministre de l'Industrie, M. C.M. Drury, représentait le Canada.

L'OCDE est un organisme consultatif créé en 1961 pour faciliter la coopération économique entre l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale. Elle a succédé à l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), dont le but principal était la reconstruction d'après-guerre en Europe et le développement des échanges commerciaux entre pays européens. Le rôle dévolu à l'OCDE est beaucoup plus large que celui de l'OECE. Elle cherche à assurer dans les pays membres la plus forte croissance économique et le plus haut niveau d'emploi qui puissent y être maintenus, une saine expansion économique des divers pays, membres ou non, et l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire. Dans l'ensemble complexe des comités et des groupes de travail de l'OCDE, consacrés à d'innombrables domaines d'activité économique, financière et industrielle, ont lieu des rencontres de fonctionnaires gouvernementaux et, dans certains cas, d'universitaires, de syndicalistes et d'hommes d'affaires des vingt pays membres, qui étudient leurs problèmes communs à la lumière de l'expérience nationale de chacun. Le Conseil permanent de l'OCDE siège régulièrement à Paris. Il met en oeuvre les recommandations des sessions annuelles du Conseil ministériel, qui ont lieu en novembre.

Le Japon a été invité à faire partie de l'OCDE, ce qui élargierait d'une façon considérable le champ d'action de l'Organisation.